

Ainsi, sous la puissante action de cette jeune parole, les prisons elles-mêmes semblaient se purifier ; la Terreur allait bientôt en faire des sanctuaires.

Cependant, le parti modéré luttait encore, et parfois à l'Assemblée législative il obtenait d'éphémères succès. Ce fut dans une de ces rares et courtes haltes de l'entraînement révolutionnaire que la Commission chargée d'instruire sur la dénonciation portée contre Ravez et le tribunal lyonnais fit son rapport à l'Assemblée. Elle trouva des accents pour défendre la liberté des avocats et l'indépendance des juges. Elle démontra aisément qu'il ne s'agissait ni de conspiration, ni de Haute Cour nationale, et, après une discussion animée, l'Assemblée passa à l'ordre du jour sur la pétition, le 22 juillet 1792.

Il était temps, car on arrivait à la veille du 10 août, et qu'eût-on pu faire le lendemain?.....

Ravez fut mis en liberté par suite du décret de l'Assemblée législative ; toutefois, la Commune voulut lui imposer un cautionnement qu'elle n'avait pas le droit d'exiger : M. Dareste, son client, lui servit de caution.

Mais bientôt la chute du trône et les massacres du 2 septembre eurent à Lyon leur sanglant contre-coup ; on sait les attentats de Pierre-Scize et de la prison de Roanne ; je jette un voile sur ces pages funèbres.....

Ravez se trouvait exposé des premiers au ressentiment des vainqueurs, car il leur avait deux fois enlevé leurs victimes, et le dernier effort des modérés de l'Assemblée l'avait lui-même arraché à leur vengeance. La famille de Ravez le conjura de se soustraire à leurs poursuites ; elle le détermina à abandonner le barreau pour le commerce, et bientôt après à quitter la cité.